



Actualité

Swiss Life Asset Managers France annonce le passage en article 9 SFDR du fonds « Green Bonds Impact » pour investir dans un avenir durable

Le 14 octobre 2024

Swiss Life Asset Managers France poursuit son engagement pour l'environnement au travers de son fonds innovant dédié à l'investissement dans des obligations vertes, Swiss Life Funds (F) Green Bonds Impact.

Ce fonds est désormais article 9 selon son information SFDR* et a pour objectif de financer des projets ayant un impact environnemental positif, tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et la gestion durable des ressources naturelles.

Un fonds engagé pour l'environnement

Le fonds Swiss Life Funds (F) Green Bonds Impact investit dans des obligations vertes, émises par des entreprises, des gouvernements ou des institutions financières, afin de soutenir des initiatives visant à lutter contre le changement climatique et à promouvoir un développement durable. Avec une gestion active et une sélection rigoureuse des projets, Swiss Life Asset Managers France s'assure de l'impact réel et mesurable de chaque investissement.

L'objectif du fonds est de délivrer un rendement financier tout en contribuant activement à la préservation de l'environnement. Les projets financés par le fonds visent, entre autres, à réduire les émissions de carbone, à protéger les écosystèmes, et à encourager des pratiques industrielles durables.

Investi à plus de 90% en catégorie Investissement Grade (IG) et ciblant les obligations vertes à valeur ajoutée, le fonds adopte une philosophie de gestion flexible adaptée aux différents cycles du marché. Il s'appuie sur un processus de gestion structuré reposant sur une méthodologie d'analyse propriétaire.

Expertise et transparence au cœur du processus d'investissement

Conscient des risques d'écoblanchiment sur le marché des obligations vertes, Swiss Life Asset Managers France a développé une expertise interne solide pour s'assurer que les projets financés répondent aux plus hauts standards environnementaux. Cette expertise s'appuie notamment sur les principes des Green Bond Principles de l'ICMA et sur la Climate Bonds Taxonomy de CBI (Climate Bonds Initiative). La stratégie environnementale de l'émetteur, ainsi que les projets du Green Bond sont analysés par l'équipe de gestion et d'ESG au moment de la sélection du titre, mais également lors de la publication des reportings d'allocation par l'émetteur. Le fonds répond aux exigences de l'article 9 de la SFDR, garantissant ainsi que les investissements sont exclusivement dirigés vers des projets ayant un impact environnemental positif.

« Avec le passage en article 9 du fonds « Green Bonds Impact », notre objectif est clair : offrir aux investisseurs une opportunité de générer des rendements financiers tout en ayant un impact environnemental significatif. Nous avons mis en place une sélection rigoureuse des obligations vertes pour nous assurer que chaque euro investi contribue réellement à des projets durables, qu'il s'agisse de développer les énergies renouvelables, d'améliorer l'efficacité énergétique ou de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Chez Swiss Life Asset Managers France, nous croyons fermement que la finance peut et doit être un levier puissant pour la transition écologique » souligne Yann Verrier, Gérant du fonds « Green Bonds Impact » chez Swiss Life Asset Managers France.

* SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation

Informations relatives à Swiss Life Funds (F) Green Bonds Impact

Forme juridique	FPC
ISIN	Part I Cap : FR0013123999 / part P Cap : FR001400PY72
Devise	Euro
Cut-off souscriptions/rachats	11h00
Montant minimum de souscription initiale	Part I Cap : 100 000€ / part P Cap : 10 parts
Durée de placement recommandée	3 ans
Frais d'entrée / Frais de sortie	2% Non acquis / 0%
Frais de gestion	Part I Cap : 0,35% / Part P Cap : 1,00%
Commission de performance	Néant
Profil de risque (SRI)	2/7
Information SFDR	Article 9
Forme juridique	FPC

Relations presse

Marie CARADEC - +33 1 40 15 22 04 – marie.caradec@swisslife-am.com

FARGO SACHINKA

Féten BEN HARIZ - + 33 6 16 83 64 06 - fbenhariz@fargo-sachinka.com

Cassandra FERRELA - + 33 6 16 83 64 55 - cferrela@fargo-sachinka.com

www.swisslife-am.com



A propos de Swiss Life Asset Managers

Swiss Life Asset Managers dispose de plus de 165 ans d'expérience dans la gestion des actifs du groupe Swiss Life. Ce lien étroit avec l'assurance conditionne sa philosophie d'investissement qui a pour principaux objectifs d'investir dans le cadre d'une approche responsable des risques et d'agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients. Swiss Life Asset Managers propose également cette approche éprouvée à des clients tiers en Suisse, en France, en Allemagne, au Luxembourg, au Royaume-Uni, en Italie et dans les pays nordiques.

Au 30 juin 2024, Swiss Life Asset Managers gérait 272,3 milliards d'euros d'actifs pour le groupe Swiss Life, dont plus de 121,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion pour le compte de clients tiers. Swiss Life Asset Managers est gestionnaire immobilier leader en Europe¹. Sur les 272,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion, 91,1 milliards d'euros sont investis dans l'immobilier. Par ailleurs, Swiss Life Asset Managers administre 21,6 milliards d'euros de biens immobiliers conjointement avec Livit. Au 30 juin 2024, Swiss Life Asset Managers gérait ainsi 112,7 milliards d'euros de biens immobiliers.

Swiss Life Asset Managers emploie plus de 2 200 collaborateurs en Europe.

Construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix

Swiss Life permet à chacun de construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix et envisager l'avenir en toute confiance. C'est également l'objectif poursuivi par Swiss Life Asset Managers : nous pensons à long terme et agissons de manière responsable. Forts de nos connaissances et de notre expérience, nous développons des solutions d'investissement d'avenir. Nous aidons ainsi nos clients à atteindre leurs objectifs d'investissement à long terme. Cela permet ensuite à leurs clients de planifier à long terme et à construire leur indépendance financière pour vivre selon leurs propres choix.

1 Enquête 2024 de l'INREV sur les gestionnaires de fonds (sur la base des actifs sous gestion au 31.12.2023)